MAIRIE
de LES MARTRES DE VEYRE

DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 17/01/2023	
Par :	**Monsieur LEFEBVRE Victor**
Demeurant à :	**51 IMP DES TROUILLERES** **63730 LES MARTRES DE VEYRE**
Sur un terrain sis à :	**SAINT JEAN** **63730 LES MARTRES DE VEYRE**
Référence cadastrale :	**214 AH 755**
Nature des Travaux :	Pose d'une climatisation réversible

N° DP 063 214 23 G0007

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

VU la déclaration préalable présentée le 17/01/2023 par Monsieur LEFEBVRE Victor.

VU l'objet de la déclaration :
- pour Pose d'une climatisation réversible ;
- sur un terrain situé SAINT JEAN à LES MARTRES DE VEYRE.

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone UD.

Vu l'affichage en mairie, le 23/01/2023 de l'avis de dépôt du présent dossier.

VU les pièces complémentaires du 08/02/2023.

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

Article 2 : ***Conformément au règlement de la zone UG, en cas d'impossibilité technique d'installation des climatiseurs à l'intérieur des constructions, ils pourront être installés sur les façades à condition d'être encastrés et habillés d'une grille de métal ou en bois de couleur similaire à celle de la façade architecturale.***

A LES MARTRES DE VEYRE, le 15-2-2023

Le Maire,

MAIRIE des MARTRES-de-VEYRE 63730 (P.-de-D.)

par délégation

L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM